

# CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

## EDUCATION / JEUNESSE

### REUSSITE EDUCATIVE - DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALES (CAF) POUR LE CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS) – ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Considérant que

- le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité) est un dispositif proposé aux élèves en difficulté qui met à leur disposition des ressources complémentaires pour leur permettre de s'épanouir davantage dans leur environnement scolaire et réussir leur scolarité.
- Ce dispositif est financé, animé et piloté par la CAF dans chaque département.
- La commune envisage un projet d'accompagnement à la scolarité au profit des écoliers et des collégiens.

Sur proposition de Monsieur DORCIER, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à :

- procéder à la demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales de Haute Savoie pour le CLAS et à la déposer sur la plateforme dématérialisée ELAN ;
- signer tout document relatif à la demande et au versement de cette subvention.

----- Fin du document -----